

Communiqué de la FRAPNA Drôme, du Réseau Sortir du Nucléaire et de Stop Nucléaire 26-07

Infractions en série à l'usine FBFC de Romans-sur-Isère : Areva devra répondre devant les tribunaux de sa gestion calamiteuse !

25 janvier 2016

Le 28 janvier, Areva devra répondre devant le Tribunal correctionnel de Valence d'une série de dangereuses infractions commises depuis 2012 par sa filiale FBFC, installée à Romans-sur-Isère. Pour mettre un terme à cette impunité, le Réseau "Sortir du Nucléaire" a déposé une citation directe devant les tribunaux à l'encontre d'Areva et de l'actuel et l'ancien directeur de l'usine. Un rassemblement aura lieu devant le tribunal peu avant l'audience.

Usine FBFC : de dangereuses négligences mettent en danger les travailleurs et les riverains

Située à Romans-sur-Isère (Drôme), l'usine FBFC est une filiale d'Areva où sont fabriquées les barres de combustible nucléaire utilisées dans les réacteurs. Depuis plusieurs années, de graves négligences s'y répètent, faisant courir aux travailleurs et aux riverains de l'usine un risque réel.

Ainsi, en septembre 2012, des contrôles ont démontré que l'usine, au mépris des règles de sûreté les plus élémentaires, entreposait parfois ensemble les « bouteillons » contenant les matières fissiles sèches et humides. Or ces dernières doivent faire l'objet de précautions supplémentaires car elles sont plus promptes à déclencher une réaction en chaîne incontrôlée.

Ce risque doit être pris au sérieux : la manipulation négligente des matières radioactives a déjà déclenché des « accidents de criticité » sur plusieurs installations nucléaires, provoquant des irradiations importantes chez de nombreux travailleurs, voire leur décès [1]. L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a d'ailleurs classé les problèmes relevés à FBFC au niveau 2 de l'échelle INES, preuve de la gravité des infractions constatées.

Un combat judiciaire contre l'impunité d'un exploitant récidiviste

Le Réseau "Sortir du Nucléaire" a porté plainte en février 2013 contre la FBFC. Malgré les infractions réelles constatées, cette plainte fut classée sans suite, le Parquet se contentant d'un rappel à la loi.

Depuis, FBFC a perduré dans ses négligences en toute impunité. Malgré plusieurs mises en demeure et une mise sous surveillance renforcée de la part de l'ASN, pas moins de 8 infractions y ont été constatées entre 2012 et 2014, laissant apparaître un problème toujours plus criant de gestion des matières radioactives sur le site.

Le 22 décembre 2014, le Réseau "Sortir du Nucléaire" a déposé une citation directe devant le Tribunal correctionnel de Valence à l'encontre d'Areva NP et de la FBFC pour l'ensemble des infractions commises depuis 2012. La FRAPNA Drôme et Stop nucléaire 26-07 se sont portées partie civile. Areva se défilant, estimant qu'elle n'a pas à être tenue pour responsable des erreurs de ses filiales [2], le Réseau "Sortir du nucléaire" a également fait citer l'ancien et l'actuel directeur du site.

Après un report, l'audience aura lieu jeudi 28 janvier au Tribunal correctionnel de Valence, à partir de 16h30. Les associations organisent un rassemblement devant le tribunal à partir de 15h30 et espèrent qu'Areva sera sévèrement condamnée.

Retrouvez l'[intégralité du dossier juridique FBFC sur le site de Sortir du Nucléaire](#).

[1] [Une étude de l'IRSN parue en 2009 fait état d'une soixantaine d'accidents de criticité survenus dans des installations nucléaires depuis 1945, dont certains ont provoqué le décès de travailleurs.](#)

[2] La personne morale FBFC n'existe plus juridiquement depuis le 31 décembre 2014.

Pour aller plus loin :

Relisez l'article du numéro 181 des [épines drômoises](#) de l'été 2015, page 22.